



Informations - inscription 2023

Elèves de terminale

Bienvenue au Lycée Schuman de Haguenau !



Lycée européen
**Robert
Schuman**



Inscription terminale

Dès accord du Lycée Schuman (par mail sur MBN)

ET

En retour, par validation d'un unique formulaire en ligne sur le site du lycée, comprenant les documents suivants :

Anciens élèves du Lycée Schuman

- Fiche de renseignements pédagogique
- Fiche d'intendance
- Mandat de prélèvement SEPA
- Fiche d'urgence

Nouveaux élèves issus d'un autre établissement

- Fiche de renseignements pédagogique
- Fiche d'intendance
- Mandat de prélèvement SEPA
- Fiche d'urgence
- Fiche de renseignements

A la rentrée

Une photo d'identité (qui sera prise par l'établissement)

Suivi médical

Un élève ayant besoin d'un suivi médical particulier doit impérativement en informer le personnel de santé de l'établissement.

Une copie doit être en votre possession – le cas échéant, à demander au collège.

Un courrier, signalant un besoin particulier devant être connu du personnel de santé, doit être transmis par mail sur la boîte générique du lycée : ce.0670020H@ac-strasbourg.fr

Ce dernier prendra contact avec la famille à la rentrée. D'ores et déjà les copies des documents médicaux (ordonnance couvrant l'année scolaire à venir, traitements, PAI, PAP, aménagements aux examens...) peuvent être préparés.

Données personnelles

Les données personnelles de l'élève et de sa famille doivent être mises à jour à tout moment de l'année sur le site télé-services

<https://educonnect.education.gouv.fr>

« mes services » puis « fiche de renseignements ».

Connexion avec le code EduConnect (code identique à Mon Bureau Numérique) déjà utilisé dans les lycées publics du Grand'Est.

Enseignements optionnels

Pour rappel, les inscriptions en enseignement optionnel se font pour l'année de 1^{ère} et de term. Aucun désistement ne sera autorisé à l'issue de la classe de première.

Les évaluations en enseignement optionnel sont prises en compte dans le bulletin. Il n'y a pas d'épreuves spécifiques au baccalauréat.

Les inscriptions se font dans la mesure du possible (compatibilité de l'emploi du temps).

Le seuil d'ouverture d'un enseignement optionnel est fixé à 10 élèves.

CNED

Les enseignements non dispensés au Lycée peuvent être suivis par correspondance auprès du CNED.

Attention : une inscription est à faire directement au CNED et l'attestation de l'inscription sera à fournir au secrétariat dès septembre (n'attendez pas la fin des congés pour vous inscrire).

<https://www.cned.fr/scolaire/lycee>

Les résultats sont enregistrés dans le bulletin chaque trimestre.

Carte JEUN'EST

Proposée par la Région Grand 'Est, c'est un portail, une appli et une carte pour les lycéens.

Pour l'obtenir, se connecter sur jeun'est.fr

Cette carte sera **indispensable au lycée** pour la restauration scolaire, le signalement des retards à la vie scolaire, l'Association Sportive...

Restauration scolaire

L'établissement offre un **service de restauration** de qualité servant chaque jour des repas équilibrés. Dans la mesure du possible, un plat végétarien est proposé chaque jour.

La notice d'information 2023/2024 est consultable sur le site du lycée.

Pour procéder à l'inscription à la demi-pension, vous optez pour un forfait qui pourra être modifié jusqu'au 15 septembre au vue de l'emploi du temps. La demande de changement de forfait se fera exclusivement par mail :

intendant.0670020H@ac-strasbourg.fr

Transports

- **RITMO** : uniquement pour les élèves issus de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH). Renseignements et abonnements à l'agence Ritmo située dans la gare de Haguenau.

☎ 03 88 93 60 35
site : www.ritmo.fr

- **SNCF et lignes de cars** : inscription uniquement en ligne à partir de mi-juin sur www.fluo.eu/67

Les élèves en garde alternée (hors Ritmo) doivent également faire leur demande en ligne.

☎ 03 88 15 38 99 (uniquement pour problème d'instruction)
Courriel : utiliser le formulaire disponible dans la rubrique **contact** sur le site www.fluo.eu/67

Pour les **anciens élèves**, connexion dès ouverture du site
Si votre enfant empruntait déjà un transport scolaire (car ou train), vous serez destinataire d'un mail dès l'ouverture du site des inscriptions.

Pour les **nouveaux élèves**, connexion dès affectation de Monsieur le Recteur

- Si votre enfant emprunte une ligne scolaire ou une ligne scolaire et une ligne régulière en complémentarité, et s'il fréquente son lycée de secteur, vous pourrez procéder directement au paiement
- Si votre enfant emprunte une ligne scolaire, mais ne fréquente pas son lycée de secteur, le paiement ne pourra intervenir qu'après instruction par le Service Transport
- Si votre enfant emprunte une ligne régulière ou la SNCF, le lycée doit valider l'inscription de votre enfant dans l'établissement. Sans cette validation, la demande est mise en attente et ne pourra pas être traitée par le Service Transport

Epreuve obligatoire d'EPS

■ Un contrôle en cours de formation

- La note relative à l'épreuve d'EPS obligatoire est attribuée au vu des résultats d'un contrôle en cours de formation.
- Trois épreuves sont effectuées par l'élève. « Elles visent à évaluer le degré d'acquisition de plusieurs des compétences attendues fixées par le programme d'EPS du cycle terminal du lycée ».

■ Inaptitudes partielles ou totales

- Les inaptitudes totales doivent être délivrées en début d'année scolaire par le médecin de famille sur un formulaire à sa disposition s'intitulant « *certificat médical d'inaptitude à la pratique de l'EPS* ». Ce formulaire complété sera obligatoirement signé par le professeur d'EPS puis apporté par l'élève au CPE de la classe.
- Pour les inaptitudes partielles en cours d'année, la démarche est la même.
Les élèves déclarés inaptes (totales ou partielles) seront convoqués chez le médecin de santé scolaire qui délivrera un nouveau certificat médical confirmant ou infirmant la décision du médecin de famille.
- Seuls les élèves ayant une dispense médicale supérieure à 3 mois, et les élèves de terminale ayant une dispense totale pour une activité précise seront libérés de cours.
- Il est rappelé qu'aucune dispense médicale, totale ou partielle, ne peut avoir d'effet rétroactif.

Absence élève

Pour signaler une absence d'un élève, merci d'utiliser l'adresse mail suivante

vie-scolaire1.0670020H@ac-strasbourg.fr

en précisant dans l'objet son nom, son prénom et sa classe.

Conseil de la Vie Lycéenne (CVL)

Le CVL est un organe consultatif qui débat des questions du travail scolaire et des conditions de vie des élèves.

Au Lycée Schuman, 10 représentants des élèves, élus par leurs pairs, et accompagnés par des adultes, sont régulièrement consultés afin d'améliorer leur quotidien et d'organiser des événements qui rythment l'année scolaire.

Eveil Culturel et Religieux et CASA

Présents dans les lycées, de par le statut particulier de l'Alsace, le contenu de l'ECR propose dans son programme :

- Des interventions sur un sujet donné concernant les religions.
- Des modules de découvertes et d'apprentissage dans des espaces de dialogues (permettre une réflexion citoyenne ; rendre responsable...).
- Des projets/actions dont certaines actions sont en lien avec des professeurs d'autres matières.
- Des sorties ou voyages pédagogiques.

En prolongement de cet enseignement et en dehors de l'établissement, l'aumônerie, La Casa (5 rue de la Redoute), ouvre le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h30.

Rejoignez le ciné-club

Le ciné-club se réunit une fois par mois, le mardi à partir de 17h30 de septembre à mai.

Chaque mois, un film d'un genre différent (animation, documentaire, thriller, comédie...). Un voyage à travers les époques et les pays.

Les films sont en VO sous-titrée, précédés d'une courte présentation et suivis d'un échange.

Venez nombreux dès septembre !



UNSS - Association Sportive

Une présentation de l'Association Sportive sera donnée à chaque élève à la rentrée avec une possibilité d'adhésion.

Chaque jour, une pratique sportive est possible en-dehors des heures d'EPS obligatoires (escalade, step, crossfit, basket, foot, volley, badminton, tennis de table...). Cette liste n'est pas exhaustive puisque les enseignants s'adaptent à la demande des élèves.

Le montant de la cotisation annuelle (licence sportive) s'élève à **15 €**.

Le règlement pourra se faire début septembre par chèque, espèces ou virement. Un message de rappel, avec des informations complémentaires, sera donné à la rentrée.

Dispositif ambassadeur de la lutte contre le harcèlement

Chaque année, 10 élèves volontaires ambassadeurs se mobilisent pour sensibiliser la communauté éducative aux phénomènes de harcèlement dans le milieu scolaire.

Cotisation à la Maison des Lycéens (MDL)

La Maison des Lycéens a besoin du soutien des familles pour financer diverses activités au service des élèves : cafétéria, atelier théâtre, ciné-club, club B.D., animation internat, actions de solidarité, aide aux voyages...

La cotisation est de **8 €**. Bien qu'elle ne soit pas obligatoire, nous conseillons vivement cette adhésion. Le règlement pourra se faire début septembre par chèque, espèces ou virement. Un message de rappel, avec des informations complémentaires, sera donné à la rentrée.

Casier

Pour l'élève (demi-pensionnaire et interne en priorité) qui en fait la demande auprès du professeur principal le jour de la rentrée, un casier peut être mis à disposition avec un camarade.

Pour le fermer, nous vous recommandons très fortement l'achat **cadenas avec une anse de diamètre de 6,5 à 8 mm** mais ne dépassant pas les 6 cm de hauteur totale.

A ramener le jour de la rentrée.

Matériel

Une blouse 100 % coton manches longues qui couvre les cuisses en position assise -fermeture boutons pression impérativement- et des lunettes de sécurité de laboratoire (anti-rayures et anti-buée) ou des surlunettes pour les élèves porteurs de lunettes de vue pour

- Tous les élèves de seconde
- Elèves en 1^{ère} et term. technologiques (**filiales STL et ST2S**) et 1^{ère} et term. générales (**spécialités physique/chimie et SVT**)

Le lycée ne fournit ni lunettes ni blouses.

Rentrée des classes

SECONDE

Lundi 4 septembre à 8h (élèves libérés à 15h30)

Début des cours : mardi 5 septembre à 13h ou 13h30 (en fonction de l'emploi du temps)

Les élèves prennent connaissance de leur classe et salle dans le forum (hall d'entrée) et seront pris en charge par leur professeur principal.

PREMIERE

Mardi 5 septembre à 8h

Début des cours : mardi 5 septembre à 13h ou 13h30 (en fonction de l'emploi du temps)

Les élèves prennent connaissance de leur classe et salle dans le forum (hall d'entrée) et rejoignent leur salle.

TERMINALE

Mardi 5 septembre à 10h

Début des cours : mardi 5 septembre à 13h ou 13h30 (en fonction de l'emploi du temps)

Les élèves prennent connaissance de leur classe et salle dans le forum (hall d'entrée) et rejoignent leur salle.

Rentrée des internes

SECONDE

Dimanche 3 septembre, rendez-vous à l'entrée du lycée

Accueil et visite à 19h

Réunion des parents de 19h30 à 20h30

PREMIERE et TERMINALE

Lundi 4 septembre

Accueil à partir de 17h15


Le repas des internes sera servi à 18h40.

Des formulaires supplémentaires seront à compléter.

Horaires d'été du secrétariat

- Du lundi 10 au jeudi 13 juillet
- Du lundi 28 août au vendredi 1^{er} septembre

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

 03 88 07 44 00

ce.0670020H@ac-strasbourg.fr